

Profil de fonction

Intitulé de la fonction

Enseignant pour la direction d'orchestre au Conservatoire royal de Bruxelles (niveau master)

Type de contrat

Professeur (temporaire à durée déterminée pour 1 an, puis possibilité de contrat à durée indéterminée et nomination définitive)

- * Soit 6 h/semaine de cours individuels/collectifs (40 semaines/année)
- * Et 80h/année destinées à des responsabilités de coordination ou institutionnelles
- * Rémunération : barème 501 de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Domaines de responsabilités et tâches principales du professeur

Tâches principales :

- Il est en mesure de donner le cours de direction d'orchestre dans tous ses aspects (technique, stylistique, historique...) et dans tous les styles de musiques du 18^e au 21^e siècle ;
- Il démontre une réflexion personnelle et approfondie sur la place et le rôle du cours de direction d'orchestre dans le cursus de formation classique et contemporaine ;
- Il est particulièrement attentif au développement concret de la plus grande transversalité entre son cours et les autres cours du département ;

Responsabilités pédagogiques (savoir, savoir-faire, savoir-être) :

- Il connaît et adhère, par principe, mais surtout dans les différentes propositions de son projet pédagogique et artistique, au projet pédagogique et artistique du Conservatoire ;
- Il développe une approche pédagogique cohérente et l'explique dans des fiches de cours ;
- Il assure les enseignements à ses étudiants tels que planifié ;
- Il développe une grille d'évaluation spécifique à son cours ;
- Il s'engage à la construction de son programme de cours ;
- Il s'engage à une fonction de coresponsabilité dans la réflexion pédagogique commune de l'équipe des enseignants du département musique classique et contemporaine, entre autres par sa participation active aux conseils d'option ;
- Il est créatif et communique son énergie ;
- Il dispose de bonnes compétences communicationnelles et interpersonnelles ;
- Il favorise l'évaluation des enseignements par les étudiants ;
- Il est disposé à remettre en question son dispositif éducatif suite aux évaluations ;
- Il témoigne d'une disponibilité à élargir ou renforcer ses connaissances.

Responsabilités institutionnelles :

- Il s'assure que toutes les démarches sont réalisées en temps et en heure ;
- Il développe des synergies et participe à la réflexion commune sur le projet pédagogique de l'école ;
- Il participe aux démarches d'amélioration de la qualité du Conservatoire ;
- Il utilise les technologies de l'information (email, internet, téléphone) pour informer ses étudiants et l'institution ;
- Il complète les informations personnelles nécessaires pour le site internet de l'école ;
- Il communique les informations relatives aux initiatives autour du Conservatoire pour en nourrir le site internet.

Compétences transversales :

- Il suscite la curiosité intellectuelle des étudiants ;
- Il explicite ses choix pédagogiques de telle sorte que les étudiants puissent s'interroger sur leurs propres besoins et les modes d'apprentissage ;
- Il développe l'esprit critique de ses étudiants et leur sens de la recherche ;
- Il met à leur disposition des outils instrumentaux (ensembles musicaux, orchestres..), pour leur donner l'occasion d'expérimenter concrètement leur évolution musicale personnelle ;
- Il favorise l'acquisition d'une véritable culture de l'art, basée sur l'analyse et la compréhension, afin d'encourager l'autonomie créatrice ;
- Il encourage les initiatives de rapprochement avec toutes les autres disciplines, musicales, lyriques, théâtrales ou autres ;
- Il ouvre l'esprit de l'étudiant, l'encourage à la polyvalence et à l'ouverture sur le monde.

Le candidat idéal

- Est une référence sur la scène classique nationale et internationale ;
- Est engagé dans une dynamique de promotion de l'exigence musicale ;
- Démontre une ouverture aux différentes tendances d'interprétation d'aujourd'hui et est en mesure de donner à ses étudiants des pistes créatives personnelles ;

C'est un plus :

- s'il dispose d'un diplôme pédagogique
- s'il parle couramment l'anglais (niveau B2)

Procédure de sélection

Un dossier complet (cf Moniteur belge) sera examiné par la commission de recrutement ; le candidat sera invité à donner une leçon devant celle-ci, puis à prendre part à un entretien avec ses membres.

Les compétences artistiques, pédagogiques et transversales sont les principales prises en compte par la commission.